

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2024 / 124

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mai 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT

Nomenclature @ACTES : Urbanisme / Documents d'urbanisme

URBANISME
DOCUMENTS D'URBANISME

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DE BERNOUIL, JUNAY, ROFFEY, TISSEY, VEZANNES ET VEZINNES

Par arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0125 en date du 13 mars 2024, le Préfet de l'Yonne a soumis à enquête publique du 11 avril 2024 au 17 mai 2024 inclus le projet de réalisation d'un parc éolien situé sur les communes de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézennes. Initié en 2021 par la SARL Société d'exploitation du parc éolien des six communes (SARL SEPE des six communes), le projet prévoit l'installation d'un parc composé de 10 éoliennes et de 5 postes de livraison situés sur le territoire des communes susmentionnées. A partir de ces éléments et au vu du dossier, le conseil municipal est invité à formuler un avis sur le projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 20
	Contre : 0
	Abstention : 3

- D'émettre un avis défavorable sur le projet éolien de la SARL SEPE des six communes.



Pour extrait conforme,
Le maire
Cédric CLECH